



**Discours de Madame George PAU-LANGEVIN,
Ministre des outre-mer
au Congrès national de la fédération
des Entreprises publiques locales**

Mardi 13 octobre 2015 à NANCY

Monsieur le Président de la fédération des Entreprises Publiques Locales, le sénateur Jacques Chiron,

Mesdames et Messieurs les directeurs et administrateurs d'entreprises publiques locales,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui. J'ai tenu à être présente car les Entreprises publiques locales sont au cœur des enjeux économiques et sociaux des outre-mer. Monsieur le sénateur, vous avez rappelé dans votre intervention le poids croissant des EPL dans les économies ultra-marines : près d'une centaine d'EPL ultra-marines, employant plus de 8000 personnes, et intervenant des domaines aussi variés que l'aménagement, le logement, les projets énergétiques, les transports, le tourisme.

Les EPL sont en plein essor et poursuivent leur diversification. J'en veux pour exemple l'action de la SAEM SudForêt, en Nouvelle-Calédonie, qui mène actuellement un programme pilote de plantation qui vise à encourager le développement et la structuration de la filière bois locale.

Le dynamisme et la capacité d'adaptation des EPL leur permettent de suivre les évolutions de fond des sociétés ultra-marines et d'apporter une réponse adaptée aux besoins de ces populations. A cet égard, la transition démographique, thème de la table ronde qui vient de se tenir, constitue un défi pour les pouvoirs publics. Certains territoires ont une progression démographique importante, comme la Guyane, dont la population va doubler en 15 ans d'après l'INSEE ! D'autres territoires, notamment les Antilles, sont au contraire confrontés au vieillissement de leur population. Les EPL sont au cœur de ces transitions et les accompagne, comme en témoigne la création de la société publique locale « Ti Baba » à la Réunion, dédiée à la petite enfance. D'autres collectivités mènent actuellement des réflexions visant à créer des EPL consacrées autour de l'aide et des services à domicile aux personnes âgées. Je les y encourage.

Les EPL sont également au cœur des enjeux du développement durable des outre-mer : énergies renouvelables, biocarburants, mobilité durable, gestion de l'eau et de l'assainissement, éco-quartiers : les domaines d'intervention des EPL ultra-marines sont nombreux et contribuent à la transition écologique et énergétique des outre-mer : je tiens à saluer cet engagement fort des EPL, qu'il me semble important de rappeler en cette année 2015 où la France accueillera en décembre la conférence pour le climat. Je le répète souvent : les outre-mer, directement concernés par les effets du changement climatiques, sont également en pointe sur les solutions d'adaptation de ces effets. Les EPL contribuent à cette adaptation et je les en remercie.

L'Etat met en place les moyens nécessaires pour accompagner et soutenir l'action des EPL sur le terrain.

Vous connaissez le contexte budgétaire contraint qui est le nôtre. Toutefois, je me suis battue pour préserver les capacités d'intervention de l'Etat dans les outre-mer. Cette mobilisation a porté ses fruits dans le projet de loi de finances pour 2016.

En ce qui concerne le soutien à l'investissement public tout d'abord, les crédits alloués aux contrats de plan Etat-Région et aux contrats de développement augmentent : les nouvelles générations de contrat, signées en 2015, vont donc pouvoir poursuivre leur montée en puissance. 160M€ seront mobilisés en 2016 pour les CPER et les contrats de développement.

J'ai ainsi obtenu une augmentation des crédits de la politique contractuelle mais également du Fonds Exceptionnel d'Investissement, dont les crédits de paiement augmenteront de plus de 6% en 2016. Il est en effet impératif d'aider les collectivités à réaliser sans délai leurs investissements les plus prioritaires.

Je me suis également fortement engagée en matière de politique du logement, vous le savez. L'année 2015 a été à cet égard particulièrement marquante avec la signature, en mars dernier, du plan national pour le logement outre-mer. La fédération des EPL fait partie des 13 partenaires de ce plan, et s'est également engagée dans le cadre des déclinaisons territoriales du plan logement : je vous en remercie.

L'Etat est bien entendu au rendez-vous lui aussi : plus de 500 millions de dépenses fiscales et budgétaires sont désormais consacrés annuellement au logement social. 450 millions d'euros supplémentaires ont été dédiés à 22 sites ultramarins dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, soit près de 10% de l'enveloppe totale allouée au NPNRU.

Le projet de loi de finances pour 2016 est une nouvelle preuve de cet engagement du gouvernement en faveur du logement outre-mer.

Conformément aux engagements pris lors de la signature du plan logement, la ligne budgétaire unique, principal outil budgétaire d'intervention pour le logement outre-mer, est sanctuarisée, à hauteur de 247M€.

Dans le domaine fiscal, j'ai obtenu la mise en place d'un crédit d'impôt pour la réhabilitation des logements anciens dans les quartiers éligibles au nouveau programme de rénovation urbaine de l'ANRU. C'était une attente forte des

organismes de logements sociaux. Le contexte insulaire des outre-mer rend les opérations de rénovation particulièrement coûteuses, surtout en cas de présence d'amiante. Les normes parasismiques doivent également être prises en compte dans les Antilles. Ce nouvel outil fiscal constitue donc une avancée majeure. Je ne doute pas que les EPL s'en saisiront pour le mobiliser avec le maximum d'efficacité.

De nombreux acteurs m'avaient également fait part de leur inquiétude concernant « l'effet couperet » de la fin du dispositif de défiscalisation de la LODEOM au 31 décembre 2017, pour les logements sociaux et les investissements productifs. Le PLF 2016 apporte également des réponses sur ce point : l'aide fiscale pourra être accordée pour des dossiers déposés jusqu'au 31 décembre 2017. Cette mesure garantit qu'aucun dossier ne sera bloqué par le terme légal du dispositif « LODEOM », fin 2017. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit là que de mesures transitoires, pour donner de la visibilité aux investisseurs dans l'attente de la mise en place du dispositif qui prendra la suite de la LODEOM. Nous évaluerons l'année prochaine ce dispositif, et les effets de la mise en place du crédit d'impôt, votée il y a deux ans. Cette évaluation permettra de déterminer les conditions dans lesquels ces dispositifs seront prolongés au-delà de 2017. Je le répète : les investissements réalisés outre-mer continueront d'être aidés après cette date, dans le secteur du logement comme dans le secteur productif.

Je voudrais pour finir aborder la réforme de la gouvernance des SIDOM. Monsieur le Président, vous avez fait part de vos interrogations concernant les intentions de l'Etat à ce sujet. Comme vous le soulignez, les SIDOM sont aujourd'hui des acteurs incontournables de la politique du logement outre-mer, et un maillon essentiel dans l'atteinte des objectifs ambitieux qui ont été fixés dans le cadre du plan logement outre-mer et ses déclinaisons territoriales.

Au-delà des difficultés que peuvent ou qu'ont pu rencontrer certaines de ces structures, l'Etat est déterminé à ce que les SIDOM puissent prendre toute leur place dans cette grande politique publique, y participer pleinement et disposer des bases nécessaires à leur développement.

Sur ce sujet, Monsieur le Président, soyons clairs car le personnel des SIDOM, les élus et nos concitoyens des outre-mer le méritent : l'Etat veut moderniser la gouvernance des SIDOM. Il veut le faire dans le but d'accompagner leur développement, non pour s'en détourner.

Je réfute l'idée d'un désengagement de l'Etat : cette crainte est infondée, les faits le démentent, et entretenir cette idée ne peut rien amener de bon.

Je vous l'ai déjà dit, je le répète aujourd'hui : l'Etat veut mieux épauler les SIDOM. Il veut le faire en regroupant son actionnariat aujourd'hui éparé, pour une gestion mieux intégrée.

Il n'y aura pas de "privatisation" des SIDOM, je m'y suis déjà engagée auprès de vous, et il n'y a aucune ambiguïté à ce sujet.

L'actionnariat des SIDOM restera dans la sphère Etat : le groupe CDC est une piste sérieuse, mais rien n'est arrêté à ce stade. Le sujet du "statut juridique" des futures SIDOM se réglera une fois le schéma conçu, dans le respect de tous.

Les collectivités ne seront pas exclues de ce schéma : leur capacité à orienter et à contrôler l'action des SIDOM sur leur territoire peut même être renforcée ! Elles seront associées aux discussions, tout comme les SIDOM le seront, le moment venu.

Des solutions ad hoc pourront être trouvées dans chaque territoire, car tout n'est pas une question d'actionnariat. Je souhaite que nous prenions le temps de cette réflexion, sans crispation ni querelles entre institutions.

Je souhaite porter un projet ambitieux pour les SIDOM. Ce projet est partagé au sein du Gouvernement, et nous pouvons le partager ensemble, afin de répondre au défi du logement outre-mer.

Je vous remercie.